RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00329
Numéro SIREN : 831 317 748
Nom ou dénomination : ABALONE TT PUY EN VELAY

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003979

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LE PUY EN VELAY*

Date : 07/11/2019

236417

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/003979**
n°de gestion : **2017B00329**
n°SIREN : **831 317 748 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 07/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABALONE TT PUY EN VELAY - Société par actions simplifiée
2 bis Faubourg Saint-jean 43000 le Puy-en-velay -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay HAUTE-LOIRE

236417

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
07 NOV. 2019
43000 LE PUY

ABALONE TT PUY EN VELAY
Société par actions simplifiée
Au capital de 125 000,00 euros
Siège social : 2 bis, Faubourg Saint Jean – 43000 LE PUY EN VELAY
831 317 748 RCS LE PUY EN VELAY

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 17			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 190.00	2 104.50	3 085.50		3 085.50	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	57 137.79	11 271.29	45 866.50		45 866.50	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 500.00		2 500.00		2 500.00	
	Total II	64 827.79	13 375.79	51 452.00		51 452.00	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	72 347.64		72 347.64		72 347.64	
	Autres créances	147 423.89		147 423.89		147 423.89	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	4 612.06		4 612.06		4 612.06	
	Total III	224 383.59		224 383.59		224 383.59	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	289 211.38	13 375.79	275 835.59		275 835.59	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 2 500.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 17	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 125 000)	125 000.00		125 000.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-55 280.48		-55 280.48	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	69 719.52		69 719.52	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	43 048.44		43 048.44	
	Concours bancaires courants	32 506.92		32 506.92	
	Emprunts et dettes financières diverses	34 976.64		34 976.64	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 540.51		23 540.51	
	Dettes fiscales et sociales	71 903.12		71 903.12	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	140.44		140.44	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	206 116.07		206 116.07	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	275 835.59		275 835.59	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 170 082.07

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 17			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	234 010.15		234 010.15		234 010.15	
Chiffre d'affaires NET	234 010.15		234 010.15		234 010.15	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 821.83		8 821.83	
Autres produits			3.41		3.41	
Total des Produits d'exploitation (I)			242 835.39		242 835.39	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			118 588.51		118 588.51	
Impôts, taxes et versements assimilés			5 147.91		5 147.91	
Salaires et traitements			228 913.03		228 913.03	
Charges sociales			61 353.96		61 353.96	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 375.79		13 375.79	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			8.23		8.23	
Total des Charges d'exploitation (II)			427 387.43		427 387.43	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-184 552.04		-184 552.04	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 17	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	728.44		728.44	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	728.44		728.44	
2. Résultat financier (V-VI)	-728.44		-728.44	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-185 280.48		-185 280.48	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	130 000.00		130 000.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	130 000.00		130 000.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	130 000.00		130 000.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	372 835.39		372 835.39	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	428 115.87		428 115.87	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-55 280.48		-55 280.48	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT PUY EN VELAY
2 B FAUBOURG ST JEAN

43000 LE PUY EN VELAY

ANNEXE DU 03/08/2017 AU 31/12/2018

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 275 835.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 234 010.15 Euros et dégageant un déficit de -55 280.48 Euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, couvrant la période du 03/08/2017 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 130 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 132 €.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			5 190
Installations générales agencements aménagements divers			44 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 888
TOTAL			57 138
Prêts, autres immobilisations financières			2 500
TOTAL			2 500
TOTAL GENERAL			64 828

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			44 250	44 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 888	12 888
TOTAL			57 138	57 138
Prêts, autres immobilisations financières			2 500	2 500
TOTAL			2 500	2 500
TOTAL GENERAL			64 828	64 828

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 105		2 105
Installations générales agencements aménagements divers		8 464		8 464
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 808		2 808
TOTAL		11 271		11 271
TOTAL GENERAL		13 376		13 376

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 105				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 464				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 808				
TOTAL	11 271				
TOTAL GENERAL	13 376				

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 500	2 500	
Autres créances clients	72 348	72 348	
Personnel et comptes rattachés	7	7	
Impôts sur les bénéfices	769	769	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 010	2 010	
Groupe et associés	130 000	130 000	
Débiteurs divers	14 637	14 637	
Charges constatées d'avance	4 612	4 612	
TOTAL	226 884	226 884	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	32 507	32 507		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	43 048	7 014	36 034	
Fournisseurs et comptes rattachés	23 541	23 541		
Personnel et comptes rattachés	3 355	3 355		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 329	48 329		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 758	15 758		
Autres impôts taxes et assimilés	4 462	4 462		
Groupe et associés	34 977	34 977		
Autres dettes	140	140		
TOTAL	206 116	170 082	36 034	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 952			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		12 500		12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 637
Total	14 637

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180
Emprunts et dettes financières diverses	41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 880
Dettes fiscales et sociales	8 587
Autres dettes	140
Total	17 828

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 612
Total	4 612

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 900 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	125 201
Total	125 201

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	298
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		298

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
07 NOV. 2019
43000 LE PUY

ABALONE TT PUY EN VELAY
Société par actions simplifiée
Au capital de 125 000,00 euros
Siège social : 2 bis, Faubourg Saint Jean – 43000 LE PUY EN VELAY
831 317 748 RCS LE PUY EN VELAY

RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de 55 280,48 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		-55 280,48
Autres réserves		0,00
Report à nouveau		0,00
AFFECTATION		
Report à nouveau	-55 280,48	
TOTAL	**-55 280,48**	**-55 280,48**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
07 NOV. 2019
43000 LE PUY

ABALONE TT PUY EN VELAY
Société par actions simplifiée
Au capital de 125 000,00 euros
Siège social : 2 bis, Faubourg Saint Jean – 43000 LE PUY EN VELAY
831 317 748 RCS LE PUY EN VELAY

RESOLUTION ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

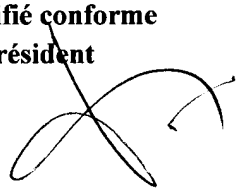
L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de 55 280,48 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		-55 280,48
Autres réserves		0,00
Report à nouveau		0,00
AFFECTATION		
Report à nouveau	-55 280,48	
TOTAL	**-55 280,48**	**-55 280,48**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président



greffe

KPMG

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
07 NOV. 2019
43000 LE PUY

ABALONE TT PUY EN VELAY S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice 17 mois clos le 31 décembre 2018
ABALONE TT PUY EN VELAY S.A.S
2 bis, rue du Faubourg Saint Jean - 43000 LE PUY EN VELAY
Ce rapport contient 15 pages
Référence : YB-12-18-145

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT PUY EN VELAY S.A.S

Siège social : 2 bis, rue du Faubourg Saint Jean - 43000 LE PUY EN VELAY
Capital social : €.125 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice 17 mois clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Puy en Velay S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Puy en Velay S.A.S. relatifs à l'exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 3 août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 15 mai 2019

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT PUY EN VELAY — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 17

Adresse de l'entreprise : 2 B FAUBOURG ST JEAN 43000 LE PUY EN VELAY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 3 1 3 1 7 7 4 8 0 0 0 1 8 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122018 Net 3	N-1 00000 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 190	AG	2 105	3 086	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	57 138	AU	11 271	45 867	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	2 500	BI		2 500	
	TOTAL (II)	BJ	64 828	BK	13 376	51 452	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	72 348	BY		72 348	
	Autres créances (3)	BZ	147 424	CA		147 424	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF		CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 612	CI		4 612	
	TOTAL (III)	CJ	224 384	CK		224 384	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	289 211	IA	13 376	275 836	

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 2 500 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT PUY EN VELAY — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(55 280)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	69 720	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	75 555	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	34 977	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 541	
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 903	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	140	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	206 116	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	275 836	

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	170 082	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	32 327	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT PUY EN VELAY — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	234 010	FH		FI	234 010	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	234 010	FK		FL	234 010	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	8 822	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	242 835	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	118 589	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 148	
	Salaires et traitements*					FY	228 913	
	Charges sociales (10)					FZ	61 354	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	13 376	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	427 387	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(184 552)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	728	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	728	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(728)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(185 280)	

Cegid Groupe

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT PUY EN VELAY — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	130 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	130 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	130 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	372 835	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	428 116	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(55 280)	
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 822	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SUBVENTION D'EQUILIBRE		130 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

SAS ABALONE TT PUY EN VELAY
2 B FAUBOURG ST JEAN

43000 LE PUY EN VELAY

ANNEXE DU 03/08/2017 AU 31/12/2018

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 275 835.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 234 010.15 Euros et dégageant un déficit de -55 280.48 Euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, couvrant la période du 03/08/2017 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 130 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 132 €.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			5 190
Installations générales agencements aménagements divers			44 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 888
TOTAL			57 138
Prêts, autres immobilisations financières			2 500
TOTAL			2 500
TOTAL GENERAL			64 828

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			44 250	44 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 888	12 888
TOTAL			57 138	57 138
Prêts, autres immobilisations financières			2 500	2 500
TOTAL			2 500	2 500
TOTAL GENERAL			64 828	64 828

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 105		2 105
Installations générales agencements aménagements divers		8 464		8 464
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 808		2 808
TOTAL		11 271		11 271
TOTAL GENERAL		13 376		13 376

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 105				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 464				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 808				
TOTAL	11 271				
TOTAL GENERAL	13 376				

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 500	2 500	
Autres créances clients	72 348	72 348	
Personnel et comptes rattachés	7	7	
Impôts sur les bénéfices	769	769	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 010	2 010	
Groupe et associés	130 000	130 000	
Débiteurs divers	14 637	14 637	
Charges constatées d'avance	4 612	4 612	
TOTAL	226 884	226 884	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	32 507	32 507		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	43 048	7 014	36 034	
Fournisseurs et comptes rattachés	23 541	23 541		
Personnel et comptes rattachés	3 355	3 355		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 329	48 329		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 758	15 758		
Autres impôts taxes et assimilés	4 462	4 462		
Groupe et associés	34 977	34 977		
Autres dettes	140	140		
TOTAL	206 116	170 082	36 034	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 952			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		12 500		12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 637
Total	14 637

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180
Emprunts et dettes financières diverses	41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 880
Dettes fiscales et sociales	8 587
Autres dettes	140
Total	17 828

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 612
Total	4 612

ANNEXE

Exercice du 03/08/2017 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 900 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	125 201
Total	125 201

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	298
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		298

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %